



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 18 mars 2025

Delib20250303

**Séance du
31 mars 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sophie OBLIN-POMMIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
M. Jérôme PIERRE M. Didier LIZORET.

Absent excusé :

M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND , désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250303**OBJET : Compte administratif 2024 – Budget ville et budget des activités funéraires**

Le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	4 387 266,22 €	/	300 000,00 €	/	4 687 266,22 €

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	/	4 387 266,22 €	/	300 000,00 €	/	4 687 266,22 €
Opérations de l'exercice	1 189 565,62 €	1 444 094,34 €	6 805 543,85 €	6 820 375,77 €	7 995 109,47 €	8 264 470,11 €
TOTAUX	1 189 565,62 €	5 831 360,56 €	6 805 543,85 €	7 120 375,77 €	7 995 109,47 €	12 951 736,33 €
Résultat de clôture	/	4 641 794,94 €	/	314 831,92 €	/	4 956 626,86 €
Restes à réaliser	338 447,06 €	/	/	/	338 447,06 €	/
TOTAUX CUMULES	1 528 012,68 €	5 831 360,56 €	6 805 543,85 €	7 120 375,77 €	8 333 556,53 €	12 951 736,33 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	4 303 347,88 €	/	314 831,92 €	/	4 618 179,80 €

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ACTIVITES FUNERAIRES

Résultats reportés	/	/	10 838,11 €	/	10 838,11 €	/
Opérations de l'exercice	/	/	7 905,07 €	7 551,79 €	7 905,07 €	7 551,79 €
TOTAUX	/	/	18 743,18 €	7 551,79 €	18 743,18 €	7 551,79 €
Résultat de clôture	/	/	11 191,39 €	/	11 191,39 €	/
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	/	/	18 743,18 €	7 551,79 €	18 743,18 €	7 551,79 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	/	11 191,39 €	/	11 191,39 €	/

- 2) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14 avril 2025

ID : 014-211401815-20250331-DELIB20250303-DE

Berger
LeVault

Exécutoire le 14 avril 2025

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) à l'unanimité, approuve le compte annexe des activités funéraires,
- 6) à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de la ville.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 3 avril 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN